



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Étaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAINNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAINNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2023-66 : Durée d'amortissement des biens de la collectivité sur les budgets M49– mise à jour

M. Le Président propose de rajouter des articles comptables manquant et des durées d'amortissement au tableau d'amortissement de la collectivité concernant les budgets annexes soumis à la M49.

Le dispositif présenté ci-dessous ne s'appliquera, qu'aux biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2023 (amortis en 2024). Pour les biens achetés jusqu'au 31 décembre 2022, les modalités d'amortissement continueront de respecter les délibérations précédemment adoptées.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20230918-2023-66-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Il est proposé d'appliquer une méthode linéaire, c'est-à-dire que chaque annuité est identique et l'amortissement s'effectuera sur les montants TTC pour l'ensemble des budgets.

Le Conseil devra également fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est rapide, s'amortissent en 1 an.

Les durées d'amortissements proposées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

NOMENCLATURE M 49 développée (2023)

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Précisions bien ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement en années	Article d'amortissement
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	Tous	5	28031
	Frais d'études (suivis de travaux)	Tous ceux suivi d'un 21...	Durée d'amortissement du 21...	
2033	Frais insertion (non suivis de travaux)	Tous	5	28033
	Frais insertion (suivis de travaux)	Tous ceux suivi d'un 21...	Durée d'amortissement du 21...	
2051	Concessions et droits similaires	Logiciel "classique" - Bureautique	2	2805
		Logiciel "métier" - spécifique	5	
21311	Construction – bâtiments d'exploitation	Stations d'épuration (ouvrages courants de génie civil), station de neutralisation, réservoir d'eau potable	40	28131
		Bâtiments légers, abris	15	
21411	Construction sur sol d'autrui – bâtiments d'exploitation	Stations d'épuration (ouvrages courants de génie civil), station de neutralisation, réservoir d'eau potable	40	28141
21531	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux d'adduction d'eau	Renouvellement ou création de réseaux	60	28153
21532	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux d'assainissement	Renouvellement ou création de réseaux	60	28153
2156	Matériel spécifique d'exploitation	Biens SPANC	2	28156
21561	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	Petits matériels eau potable, installations ou renouvellement pompes, appareils électromécaniques, télégestion, installations (chauffage, ventilation...), appareils de laboratoires, outillage	10	28156

		Organes de régulations, capteurs...	5	
21562	Matériel spécifique d'exploitation - service d'assainissement	Petits matériels assainissement collectif, installations ou renouvellement pompes, appareils électromécaniques, télégestion, installations (chauffage, ventilation...), appareils de laboratoires, outillage	10	28156
		Organes de régulations, capteurs...	5	
2158	Installations, matériels et outillages techniques - autres	Tous	8	28158
21728	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - agencements et aménagements de terrains autres	Tous	40	28172
217351	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – installations générales, agencements, aménagements de construction	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphonique	15	28173
217531	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériels et outillages techniques – à caractère spécifique - Réseaux d'adduction d'eau -	Tous	40	28175
217532	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériels et outillages techniques – à caractère spécifique - Réseaux d'assainissement	Tous	40	28175
217561	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	Tous	40	28175
217562	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel spécifique d'exploitation	Tous	40	28175

40 28175
Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20230918-2023-66-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

	- service d'assainissement			
21757	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels	Tous	40	281756
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - autres	Tous	10	28178
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Tous	5	28181
2182	Matériel de transport	Véhicules de 3,5 T et plus ; engins de travaux publics	8	28182
		Véhicules de moins de 3,5 T	5	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Tous	2	28183
2184	Mobilier	Tous	5	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	Toutes	5	28188

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AMORTIR** l'ensemble des biens de la collectivité relatifs aux budgets sous nomenclature M49 avec la méthode linéaire ;
- **DE DIRE** qu'en deçà du seuil de 500 €, l'amortissement d'un bien sera effectué sur une durée d'une année ;
- **DE DIRE** que les durées d'amortissement pour les différents éléments de l'actif de la Communauté de Communes pour ses budgets annexes soumis à la M49 sont indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des biens acquis à partir du 01/01/23 et entrés dans l'actif de la collectivité seront amortis à compter de 2024 avec cette méthode et ces durées ;
- **DE DIRE** que la durée d'amortissement des subventions perçues qui sont liées aux éléments de l'actif sera identique.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023**



Le Président

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-1239348-2023-09-18
Date de réception en préfecture : 19/09/2023